



DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-081

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi vingt-cinq septembre deux-mille-vingt-trois à 14h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation de Jean-Claude WEISS, 1^{er} Vice-Président, et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Françoise UNDERWOOD et Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Jean-François MAYER, François ROGER, Martial OBIN et Jean-Claude WEISS.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Claudine BRIFFARD (pouvoir à Monsieur Patrick CALLAIS)
- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Anne-Emilie RAVACHE (pouvoir à Monsieur Jean-François MAYER)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Monsieur Jean CHOMANT)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Monsieur François ROGER)
- Monsieur Pierre PELTIER (pouvoir à Madame Martine VIALA)

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Jean-Marc VASSE

OBJET : COOPERATION DES CENTRES DE GESTION – CRET 2023 – ORGANISATION ET FINANCEMENT – CONVENTION – AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L452-11,
- Vu l'article 27 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (abrogée) portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,



- **Vu le schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé entre les cinq Centres de Gestion Normands signé le 18 décembre 2020.**

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les Centres de Gestion d'une même région doivent, sous l'impulsion de leur CDG coordonnateur, organiser en commun une conférence associant les représentants des collectivités affiliées et non affiliées, le CNFPT et les organisations syndicales. Cette manifestation a pour objet d'assurer entre ces structures une coordination de leurs missions en matière d'emploi public territorial.

La première Conférence Régionale de l'Emploi Territorial (CRET) à l'échelle de la Normandie réunifiée s'est tenue le 14 octobre 2022. Le compte-rendu de cet événement a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa séance du 20 décembre 2022. Depuis, un document de synthèse a été produit et mis en ligne sur le site internet du CDG. Vous le trouverez joint au présent rapport.

A titre de rappel, la CRET 2022 s'est déroulée sous un format original permettant la participation active de chaque CDG. Reliés entre eux par visioconférence, les cinq CDG ont pu accueillir dans leur département une partie de la conférence (table ronde, exposé ou conférence), offrant ainsi une image dynamique et moderne de nos établissements.

Eu égard au succès de cette formule, qui a permis à plus de 500 participants de toute la région de suivre la conférence, il est proposé de la renouveler sous cette forme en 2023. La CRET pourrait ainsi se dérouler le 13 octobre prochain, simultanément dans chaque département normand, un prestataire de service numérique assurant sur chacun des sites la retransmission en direct des différentes séquences de la manifestation.

Monsieur le Président précise qu'afin de favoriser l'interaction avec le public, il est prévu que sur chaque lieu de conférence les participants puissent télécharger un QR Code leur permettant de réagir aux propos des intervenants et, le cas échéant, de poser des questions. Dans chaque salle un référent sera désigné ; Il fera la synthèse des réactions du public.

A l'image de l'an passé, la conférence sera animée par le journaliste Bertrand TIERCE.

Monsieur le Président informe que pour cette édition 2023, les Présidents des CDG Normands vous proposent de traiter de la thématique de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ainsi que de celle, sous-jacente mais néanmoins importante, de la prévention de l'usure professionnelle. Il s'agit de deux sujets d'actualité, à la fois en lien avec l'allongement de la durée des carrières (réforme des retraites) et avec le thème de la CRET 2022 consacré à l'attractivité de la Fonction Publique Territoriale. Il est vrai que depuis quelques années, et plus encore depuis le COVID, les Maires et Présidents d'intercommunalités rencontrent des difficultés croissantes pour recruter et fidéliser de bons profils sur certains postes. La QVCT est sans doute un des éléments qui peut leur permettre de garantir, dans la durée, une bonne relation de collaboration.



Contrairement à 2022 où la CRET s'était déroulée sur une matinée, le programme 2023, par sa densité et l'intérêt prévisible qu'il va susciter, nécessite que la conférence déborde sur l'après-midi. Son programme serait le suivant :

8H00 Accueil café

8H45 Ouverture de la conférence par chaque Président de CDG

8H55 Début de la retransmission en direct et présentation des différentes séquences de la CRET par le journaliste/animateur Bertrand TIERCE

9H00 Tendances de l'emploi et de la formation en Normandie (en direct d'Evreux – CDG 27)

- Cécile IASCI, Directrice du CDG 27
- Marie BLONDEL, Directrice du CNFPT Normandie

9H30 1^{ère} table ronde (en direct de Caen – CDG 14) : « QVCT : les étapes clés pour une démarche réussie »

- Christine ECHELARD, Directrice Générale Adjointe « Ressources » de la Région Normandie
- Romane MAURICE, Chargée de projet « Région en santé » de la Région Normandie
- Stéphane MASSON, Directeur Général Adjoint « Ressources » de la ville de Grand-Quevilly
- Adeline YA'A, Responsable RH et Psychologue du travail de l'entreprise RECREA

10H30 :Pause

11H00 : « La QVCT : ça marche vraiment ! » Exemple d'une démarche réussie (en direct de Saint Lô – CDG 50) :

- Denis LEFER, Maire de Bricquebec-en-Cotentin
- André BAUDE, Directeur Général des Services de Bricquebec-en-Cotentin

11H30 : 2^{ème} table ronde (en direct d'Argentan - CDG 61) : « Vieillesse et usure professionnelle : comment les prévenir et mieux accompagner les fins de carrière ? »

- Dr Élisabeth MARCOTULLIO, Médecin du travail
- Pr Bernard FOUQUET, Médecin physique et de réadaptation (sous réserve)
- Aïcha LEBH, Directrice générale des services de la communauté de communes d'Andaine-Passais

12H30 : Cocktail déjeunatoire

13H45 : Conférence « Le dialogue social : 1^{er} vecteur de la qualité de vie et des conditions de travail » (en direct de Bois-Guillaume - CDG 76)

- Jean-Claude DELGENES, Président fondateur du groupe Technologia, expert du dialogue social et enseignant à l'université Paris-Dauphine

14H30 : Fin de connexion. Échanges avec le public dans chaque CDG autour de la QVCT.

L'entreprise MTCA assurera, comme l'an passé, la retransmission de la CRET avec la présence, dans chaque site, d'un technicien « image » et d'un technicien « son ». La régie générale se situera dans la salle de conférence de Bois-Guillaume.

S'agissant de l'information et de la communication sur l'évènement, il est prévu qu'elles soient exclusivement numériques afin de limiter les dépenses et permettre autant de relances que nécessaire.



Les inscriptions se feront donc en ligne et s'adresseront aussi bien aux élus qu'aux agents. Les petites communes feront l'objet d'un traitement particulier afin d'encourager leurs représentants à s'inscrire.

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil d'Administration qu'ils sont naturellement appelés à participer en nombre à cette nouvelle édition de la CRET.

Sur le plan financier, l'organisation d'une telle conférence, qui permet d'éviter le déplacement d'un grand nombre de personnes en un même lieu et de maintenir le rôle de chaque CDG à l'échelle de son département, est forcément un peu plus onéreuse qu'une CRET classique.

Les charges prévisibles sont les suivantes :

- Animation générale
- Moyens humains et techniques pour la retransmission
- Accueil café et déjeuner (sur la base de 500 personnes)
- Location des salles
- Prise en charge des frais de séjour des intervenants
- Défraiement des intervenants et petits cadeaux de remerciement
- Intervention du conférencier Jean-Claude DELGENES
- Frais divers

Soit un budget prévisionnel, pour les cinq CDG Normands, d'environ 85 000 € pour 500 participants prévisibles, soit un montant équivalent à la CRET 2022 compte tenu de l'inflation des prix.

Comme pour la précédente édition, chaque CDG s'acquittera des dépenses relatives au site qui héberge la conférence sur son territoire, le CDG 76 prenant en charge également les dépenses communes. Chaque CDG pourra ensuite solliciter le remboursement des frais engagés. Leur montant sera imputé sur le budget annexe régional consacré à la gestion des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (FMPE) et à la CRET. Monsieur le Président rappelle que ce budget, dont la gestion est assurée par le CDG 76, dispose d'un niveau d'excédent suffisant pour assurer le financement en totalité de la CRET.

Une convention entre les cinq centres de gestion normands, annexée au présent rapport, prévoit l'organisation et le financement de la CRET.



Compte tenu des éléments exposés, Monsieur le Président entendu, le Conseil d'Administration :

- Autorise l'organisation de la CRET 2023 telle que décrite dans le présent rapport,
- Autorise le financement de cette conférence pour un montant prévisionnel de 85 000 € pour 500 inscrits prévisibles,

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON



